

**CONSEIL MUNICIPAL lundi 2 mars 2026 à 19 h 00**

Convocation du conseil municipal : le 25/02/2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

**PRESENTS :**

M. Didier **ROUSSEL**,

**Maire**

Mmes et Mrs **SENICOURT** Sabine, **DELAUTTRE** Richard, **DRIEUX** Frédéric, **VANDEWALLE** Nathalie (arrivée à 19 h22 pour la délibération 1421a)

**Adjoints**

Mmes et Mrs, **VANDAPEL** Joël, **DUBREUCQ** Guy, **DECLERCQ** Annick, **DEGRAND** Jean Michel, **STAIB** Audrey, **JOLY** Peggy, **ROY** Sylvain, **DERVILLERS** Stéphane,

**Conseillers Municipaux**

Excusés : **GRAVE** Julie (pouvoir à Stéphane DERVILLERS), **DEREMETZ** Pascal (pouvoir à Audrey STAIB), **DEVULDER** Elise (pouvoir à Richard DELAUTTRE), **DESMIDT** Dehlia (pouvoir à Frédéric DRIEUX),

Absente : **VAESKEN** Stéphanie, **VAESKEN** Ludovic

Secrétaire de séance : Richard DELAUTTRE, assistée d'Hélène BURIE, DGS

## Ordre du jour

1. Procès-verbal du conseil municipal du 27 janvier 2026
2. CFU 2025 Budget ZAC et affectation de résultats
3. CFU 2025 Développement économique et affectation de résultats
4. CFU 2025 Budget communal et affectation de résultats

Initiatives des élus

Début de séance : 19h 08

2026 - 03 - **022 - FINANCES -**

**AFF 1419**

**Approbation du Compte Financier Unique (C.F.U.) 2025 pour le budget annexe « ZAC de la clé des champs » - Analyse et Affectation des Résultats**

RAPPORTEUR : Guy DUBREUCQ, conseiller municipal, rapporteur du budget

*Le Compte Financier Unique (C.F.U.) est un document budgétaire et comptable à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et le compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.*

*Le C.F.U. vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et compte de gestion.*

Le C.F.U. de la ZAC est clôturé avec les résultats suivants :

	Investissement		Fonctionnement	
Recettes	0		Recettes	0
Dépenses	0		Dépenses	0
Résultat de l'exercice	0		Résultat de l'exercice	0
Résultat antérieur	-103 889, 74		Résultat antérieur	-14 037, 67
Résultat global Déficit d'investissement <b>DI 001</b>	<b>-103 889, 74</b>		Résultat global Déficit de fonctionnement <b>DF 002</b>	<b>-14 037, 67</b>
	<b>Résultat global</b>	<b>-117 927, 41</b>		

L'article L3232-14 du Code général des Collectivités Territoriales indique que si le maire peut assister au conseil où sont votés les comptes, il doit se retirer de la salle au moment du vote.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la ZAC de la clé des champs,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote),

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 de la ZAC de la clé des champs

- **AFFECTE** Les résultats de la façon suivante :

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 2 mars 2026 à 19 h

- compte 001 ID DEFICIT d'investissement à la clôture de l'exercice = - 103 889, 74 €  
- compte 002 FD DEFICIT de fonctionnement reporté = - 14 037, 67 €

- **DONNE** pouvoir à monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2026 - 02 - 022 - FINANCES -

AFF 1420

**Approbation du Compte Financier Unique (C.F.U.) 2025 pour le budget annexe "DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE" - Analyse et Affectation des Résultats**

RAPPORTEUR : Guy DUBREUCQ, conseiller municipal, rapporteur du budget

RAPPEL : le budget annexe du DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE a été créé le 15 avril 2013 pour permettre de gérer la TVA sur les travaux de construction des bâtiments communaux à usage commercial.

Sont concernés :

- La Maison du Livre 7 place Bergerot
- Le rez-de-chaussée du bâtiment 2 rue de Pitgam (céramiste)
- Le bâtiment 18 place Bergerot (bouquiniste)
- L'épicerie 3 place Bergerot
- L'atelier des Gigottos

Seront incluses dans ce budget toutes les acquisitions futures ou réaffectations à usage commercial.

Le Compte Financier Unique (C.F.U.) est un document budgétaire et comptable à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et le compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Le C.F.U. vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et compte de gestion.

Le C.F.U. est clôturé avec les résultats suivants :

### RÉSULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

L'analyse par chapitre des mouvements de dépenses et recettes réalisés en 2025 fait apparaître un niveau de recettes de 37 765. 89 € et un niveau de dépenses de 12 285. 31 €

Le résultat de fonctionnement pour l'année 2025 s'élève donc à 25 480. 58 €.

Principales recettes :

- Loyers : 36 312. 18 €
- Remboursements par locataires : 1 453. 71 €

Principales dépenses :

- Charges à caractère général : 2 181. 06 € (eau, énergie)
- Taxes foncières : 8 623 €

### RÉSULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

L'analyse par chapitre des mouvements de dépenses et recettes réalisés en 2025 fait apparaître un niveau de recettes de 0 € et un niveau de dépenses de 40 000 €

Le résultat pour l'année 2025 s'élève donc à - 40 000 €.

La dépense principale est le remboursement d'une avance du budget principal à hauteur de 40 000 €

### RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE :

En conclusion de cette présentation des exécutions budgétaires, il est présenté le résultat final :

	Investissement	Fonctionnement
RECETTES de l'exercice	0, 00 €	37 765, 89 €
DÉPENSES de l'exercice	40 000, 00 €	12 285, 31 €
RESULTAT de l'année	- 40 000, 00 €	25 480, 58 €
Résultat antérieur	5 242, 52 €	94 239, 87 €
<b>Résultat Global</b>	- <b>34 757, 48 €</b>	<b>119 720, 45 €</b>

L'article L3232-14 du Code général des Collectivités Territoriales indique que si le maire peut assister au conseil où sont votés les comptes, il doit se retirer de la salle au moment du vote.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 ;

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 2 mars 2026 à 19 h

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;  
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière du budget annexe développement économique,  
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;  
Considérant les éléments susvisés ;  
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité,  
(Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote)

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe développement économique

- **AFFECTE** Les résultats de la façon suivante :

- C/ DI 001 Déficit d'investissement	- 34 757, 48 €
- C/ RF 002 Excédent de fonctionnement (Après affectation)	84 962, 97 €
- C/RI 1068 Affectation de résultats	34 757, 48

- **DONNE** pouvoir à monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2026- 03 - 022 - FINANCES -

AFF 1421a

**APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE pour la COMMUNE - AFFECTATION DE RESULTAT**

RAPPORTEUR : Guy DUBREUCQ, conseiller municipal, rapporteur du budget

*Le Compte Financier Unique (C.F.U.) est un document budgétaire et comptable à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et le compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.*

*Le C.F.U. vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et compte de gestion.*

Le C.F.U. est clôturé avec les résultats suivants :

	Investissement		Fonctionnement
Recettes	573 438.34		2 274 877.40
Dépenses	2 674 242.24		1 795 319.18
Résultat de l'exercice	- 2 100 803.90		479 558.22
Résultat antérieur	1 401 443.74		447 748.75
Résultat global	-699 360.16		927 306.97
Restes à réaliser (Dépenses)	160 000.00		
Restes à réaliser (Recettes)	332 946.00	Résultat à affecter	-526 414.16
<b>Déficit à couvrir</b>	<b>- 526 414.16</b>	<b>RF 002</b>	<b>400 892.81</b>

*L'article L3232-14 du Code général des Collectivités Territoriales indique que si le Maire peut assister au conseil où sont votés les comptes, il doit se retirer de la salle au moment du vote.*

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la commune, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité,  
Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 de la commune

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 2 mars 2026 à 19 h

- AFFECTE Les résultats de la façon suivante :

- DI 001 : déficit d'investissement (hors restes à réaliser) :	- 699 360.16
- RI 1068 : résultat à affecter	526 414.16 €
- RF 002 Excédent de fonctionnement	400 892.81 €

2026 – 03 – 020 – FINANCES –

**AFF1421b**

**Analyse du COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 pour la COMMUNE**

Rapporteur : Guy Dubreucq

*Pour une compréhension simplifiée, le résultat présenté par le Trésor Public, vous est donné ci-dessous ; ce résultat n'apparaît pas sous cette forme dans les documents budgétaires officiels.*

*La commune gère 2 budgets annexes soumis à TVA : la "ZAC de la Clé des Champs" et le "Développement Economique".*

Résultats	INV Dépenses	INV Recettes	Résultat Investissement	FONCT Dépenses	FONCT Recettes	Résultat Fonctionnement	GLOBAL
<b>Commune</b>	2 674 242, 24	573 438, 34	-2 100 803, 90	1 795 319, 18	2 274 877, 40	479 558, 22	-1621 245, 68
Report N-1			1 401 443,74			447 748, 75	1 849 192.46
<b>Total</b>			<b>-699 360, 16</b>			<b>927 306, 97</b>	<b>227 946, 81</b>
Restes à réaliser	160 000, 00	332 946, 00	172 946				172 946, 00
			<b>-526 414, 16</b> (Déficit à couvrir)			Après affectation	<b>400 892, 81</b>
<b>ZAC</b>	0	0	0	0	0	0	0
Report N-1			-103 889,74			-14 037, 67	-117 927, 41
<b>Total</b>							<b>-117 927, 41</b>
<b>DEV ECO</b>	40 000	0	-40 000	12 285, 31	37 765, 89	25 480, 58	-14 519, 42
Report N-1			5 242, 52			94 239, 87	99 482, 39
<b>Total</b>			<b>-34 757, 48</b>				<b>84 962, 97</b>
<b>Total général</b>							<b>367 928, 37</b>

Liste non exhaustive des réalisations de l'exercice : les chiffres ci-dessous sont présentés avec un arrondi Montant des réalisations 2025, suivi des prévisions (..), suivi des réalisations 2024, à titre comparatif.

**FONCTIONNEMENT - DEPENSES = 1 795 319, 18 € (prévisions = 1 982 271.75 € hors virement à la section d'investissement)**

- Chapitre 011 – charges à caractère général = 468 382 € (prévisions = 618 840) / 2024 = 514 908€
- Chapitre 012 – charges de personnel = 914 738 € (prévisions = 938 441) / 2024 = 926 325 €
- Chapitre 65 – autres charges de gestion = 204 490 € (prévisions = 211 700) / 2024 = 200 449 €
- Chapitre 66 – charges financières = 102 117 € (prévisions = 102 590) / 2024 = 112 421 €

Opérations d'ordre pour 105 412 € qui correspondent aux amortissements des acquisitions des années antérieures et 450 000 € de virement vers la section d'investissement.

**FONCTIONNEMENT - RECETTES = 2 274 877, 40 € (prévisions = 1 984 523 € hors excédent de fonctionnement reporté)**

- Chapitre 64 – atténuation des charges = 27 288 € (prévisions = 4 000) / 2024 = 10 831 €
- Chapitre 70 – produits des services = 168 894 € (prévisions = 148 800) / 2024 = 168 991 €
  - o Culture (médiathèque, reversement OTI, maison du Westhoek, jetons borne camping-car) = 3 081 €
  - o ACM, camp ados, séjours ski ado = 65 861 €
  - o Cantine scolaire = 28 180 €
  - o Cantine ACM et accueil périscolaire = 41 505 €
  - o Fêtes (Brocante, Marché de Noël et du Livre, fêtes ACM, estiv'battle, photocopies, marchés) = 13 218 €
  - o Location matériel et vaisselle cassée = 1 708 €

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 2 mars 2026 à 19 h

- Remboursements par d'autres redevables : 6 092 € (prévisions= 5 000) / 2024 = 5 399 €
- Cimetière : 6 900 € (prévisions = 2 000) / 2024 = 1 000 €
- Chapitre 73 – impôts et taxes = 1 291 479 € (prévisions = 1 148 636) / 2024 = 1 061 888 €
- Chapitre 74 – dotations = 721 314 € (prévisions = 635 887) / 2024 = 595 283 €.
- Chapitre 75 – autres produits = 60 215 € (prévisions = 48 000 €) / 2024 = 57 228 € (Dont locations des salles et loyers des immeubles)

### **INVESTISSEMENT – DEPENSES = 2 674 242, 24 € (prévisions 3 276 442) / 2024= 431 296 €**

- Chapitre 10 = 1 130 € : remboursement d'un trop perçu de taxe d'aménagement
- Chapitre 16 = 160 377 € : emprunts / 2024 : 157 450 €
- Chapitre 20 = 25 000 € fonds de concours versé à la CCHF pour le parking de la gare
- Chapitre 21 :
  - c/ 2111 = 4 712 € berges de l'étang
  - c/2116 = 3 781 € portail cimetière
  - c/2131 = 55 575 € : bâtiment de l'ancienne périscolaire : toiture et isolation intérieure, escalier, alarme maison du Westhoek, moteur cloches, tableaux électriques de l'église
  - c/2135 = 1 658 € : compteur électrique complexe sportif
  - c/2152 = 2 623 € : éclairage publique
  - c/ 2156 = 1 736 € : extincteurs
  - c/2182 = 27 238 € : achat fourgon électrique
  - c/2183 = 3 561 € : écran numérique école
  - c/ 2188 = 19 160 € : divers investissements (four cantine, ordinateur médiathèque, matériel ACM, vêtements animateurs, tables pique-nique, instruments de musique HBM, meubles exposition église, etc.)
- Chapitre 23 = 2 367 685 € : études et travaux pour la tranche ferme du complexe sportif

### **INVESTISSEMENT - RECETTES = 573 356, 34 € (prévisions = 1 409 998, 96 € hors excédent d'investissement reporté et virement de la section de fonctionnement)**

- Chapitre 10 = FCTVA, taxe d'aménagement et excédent de fonctionnement affecté= 395 362 € (prévisions 395 031) / 2024 = 181 000 €
- Chapitre 13 subventions = 32 861 € (prévisions 864 967 €) / 2024 = 249 860 € (Les subventions pour la phase optionnelle 1 n'ont pas été demandée puisque les travaux n'ont pas commencé)
- Chapitre 27 autres immobilisations = 40 000 € (prévu 40 000) / 2024 = 80 000 € (reversement budget développement économique)
- Opérations d'ordre = 105 132 € amortissements (que l'on retrouve en dépenses de fonctionnement)

### **ANNEXES : Etat détaillé des subventions octroyées aux associations c/65748 : 44 940, 50 €**

Montant	Objet	Association
1 500,00 €	CLASSE DE NEIGE DELIB 1386	APE ECOLE ANDRE AMMEUX
3 800,00 €	SUBVENTION	HBM ASSOCIATION
300,00 €	SUBVENTION	AMICALE DON DU SANG BOLLEZEELE
1 120,00 €	SUBVENTION	TENNIS CLUB ESQUELBECQUOIS
667,00 €	SUBVENTION 58 ELEVES	COLLEGE DU HOUTLAND F.S.E.
368,00 €	SUBVENTION 32 ELEVES	OGEC Ste UNION COEUR DE FLANDRE
150,00 €	SUBVENTION	ADMR SAAD SSIAD ASSOCIATION

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 2 mars 2026 à 19 h

6 500,00 €	SUBVENTION	USE UNION SPORTIVE D'ESQUELBECQ
4 500,00 €	SUBVENTION MAINTIEN REGIONAL	USE UNION SPORTIVE D'ESQUELBECQ
150,00 €	SUBVENTION	LA FLECHE POINTUE
150,00 €	SUBVENTION	CLUB DES SUPPORTERS U.S.E.
150,00 €	SUBVENTION	INSPIRE YOGA
150,00 €	SUBVENTION	ESQUELBECQ SPORT AUTO
150,00 €	SUBVENTION	BEC O BART ASSOCIATION
400,00 €	SUBVENTION CARNAVAL	BEC O BART ASSOCIATION
150,00 €	SUBVENTION	DETENTE ET LOISIRS asso
150,00 €	SUBVENTION	FLANERIE D'ESQUELBECQ
300,00 €	SUBVENTION	ACPG
150,00 €	SUBVENTION	ESQUELSCRAP ASSOCIATION
150,00 €	SUBVENTION	SAINT SEBASTIEN ESQUELBECQ
2 000,00 €	SUBVENTION	PLAINE AU BOIS ASSOCIATION
100,00 €	SUBVENTION	YSER HOUCK
150,00 €	SUBVENTION	GAULE DU HOUTLAND
11,50 €	SUBVENTION 1 ELEVE	COLLEGE SACRE COEUR
3 000,00 €	SUBVENTION	VILLAGE DU LIVRE Esquelbecq
3 000,00 €	SUBVENTION	ESQUEL'BINTJE
1 500,00 €	SUBVENTION	CLUB RENCONTRE AMITIE
150,00 €	SUBVENTION	MAISON INTERGENERATIONNELLE ESQ
250,00 €	SUBVENTION PART ACM	ESQUELRUN
250,00 €	SUBVENTION PART ACM	USE UNION SPORTIVE D'ESQUELBECQ
250,00 €	SUBVENTION PART ACM	ESQUEL'DANCE
250,00 €	SUBVENTION PART ACM	FLANERIE D'ESQUELBECQ
250,00 €	SUBVENTION PART ACM	GAULE DU HOUTLAND
250,00 €	SUBVENTION PART ACM	LA FLECHE POINTUE
250,00 €	SUBVENTION PART ACM	HBM ASSOCIATION
250,00 €	SUBVENTION PART ACM	TENNIS CLUB ESQUELBECQUOIS
174,00 €	SUBVENTION 168 ELEVES	RASED OCCE 1367
150,00 €	SUBVENTION	ESQUELRUN
1 500,00 €	Organisation ESQUALE GOURMANDE	ESQUELRUN
150,00 €	SUBVENTION	LABEL'GUIT'ART
4 000,00 €	Organisation festival	LABEL'GUIT'ART
150,00 €	SUBVENTION	POUR LE SOURIRE DE MARIUS
150,00 €	SUBVENTION	POTIERS CERAMISTES DES HDF
3 000,00 €	SUBVENTION	AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL
500,00 €	SUBVENTION	CONFRERIE DES FOUS DE LA PATATE
2 000,00 €	SUBVENTION	LE ZENITH
150,00 €	SUBVENTION	ESQUEL'DANCE
150,00 €	SUBVENTION	APE ECOLE ANDRE AMMEUX

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 2 mars 2026 à 19 h

Adopté à l'unanimité

### Initiatives des élus

En réponse à une question posé lors du conseil municipal précédent, le nombre de voyageurs pris en charge à la gare SNCF d'Esquelbecq, s'élevait à 175 000 en 2024, 158 000 en 2023, 150 000 en 2022, 116 000 en 2021, 114 000 en 2020 et 146 000 en 2019.

Fin de séance 19h58